



Ville de Bernay
Délibération : 02
Conseil du 21 mai 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20210526-DELCM21-CP-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 27/05/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MAI 2021 -

Délibération n° 38-2021

Rapporteur : Madame Claudine HEUDE

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER (ayant pris place après que le conseil municipal a pris acte de son installation), Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoir : Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Pascal SÉJOURNÉ.

Date de la convocation : 14 mai 2021.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

MISE À DISPOSITION DES SERVICES CIVIQUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le CCAS de la Ville de Bernay accueille deux services civiques depuis le 1^{er} Mars 2021.

Ces services civiques assurent une mission de lien social dans le cadre des visites solidaires sur le territoire communal.

Le service civique est un dispositif d'Etat qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (étendue jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) sans condition de diplôme qui souhaite s'investir pour une période de 6 à 12 mois pour effectuer une mission d'intérêt général sur une thématique ciblée par le dispositif.

Il s'inscrit dans le cadre du service national.

La Ville de Bernay dispose d'un agrément depuis 2019 délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Un avenant a été rédigé afin d'intégrer la mission solidarité et signé le 04 février 2021. Ainsi, deux volontaires ont été recrutés par la Ville de Bernay pour effectuer une mission de solidarité.

Le service civique donne droit à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire à hauteur de 476 euros et d'un soutien complémentaire à hauteur de 107.58 euros soit une indemnité globale de 574.58 euros. Une formation Citoyenneté sera mis en place tandis que la formation aux premiers secours s'est déroulée le 11 mars 2021.

Au vu de la dimension solidaire, il est demandé que les services civiques soient mis à disposition du CCAS qui développe la politique d'accompagnement social en faveur des plus vulnérables.

Il est ainsi proposé que l'indemnité versée au volontaire du service civique soit imputée sur le budget du CCAS.

DÉLIBÉRATION :

- VU** Décision modificative HN-027-19-00014-02 portant modification de l'agrément de l'engagement de service civique
- VU** Délibération du CCAS n°54-2020 Autorisation de recruter des services civiques via l'agrément Ville
- VU** la loi n°2010-241 instaurant le service civique
- VU** le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au services civiques
- VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « Action sociale, médico-sociale et solidaire » du lundi 10 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition des services civiques au CCAS et des conditions de cette mise à disposition
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget du CCAS.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 26/05/2021,
par M. NIER Marie-Lyne, Maire

